

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2021-DCPPAT/BE-089 en date du 26 avril 2021, une enquête publique est ouverte pendant **31 jours du mercredi 26 mai 2021 (9h00) au vendredi 25 juin 2021 (17h00)**, dans les communes de MOUTERRE-SILLY et CHALAIS sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la société PE DE MOUTERRE-SILLY, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de MOUTERRE-SILLY et CHALAIS, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé en mairies de MOUTERRE-SILLY et CHALAIS afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

Mouterre-Silly:

- **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00**
- **mercredi de 9h00 à 12h00**

Chalais:

- **mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **mercredi de 14h00 à 17h00**

Monsieur Bernard CHAUVINEAU, inspecteur des impôts à la retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 23 mars 2021, recevra en personne en mairies de MOUTERRE-SILLY et CHALAIS les observations du public :

Mouterre-Silly:

- **mercredi 26 mai 2021 de 9h00 à 12h00**
- **lundi 31 mai 2021 de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 17 juin 2021 de 14h00 à 17h00**

Chalais:

- **mardi 8 juin 2021 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 25 juin 2021 de 14h00 à 17h00**

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de MOUTERRE-SILLY, 12 rue Saint-Maximin - 86 200 MOUTERRE-SILLY, siège principal de l'enquête;

ou
- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-2454@registre-dematerialise.fr**

ou
- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **www.registre-dematerialise.fr/2454**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en mairies de MOUTERRE-SILLY et CHALAIS pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la société PE DE MOUTERRE-SILLY - 188 rue Maurice Béjart - CS 57 392 - 34 184 MONTPELLIER Cedex 4

Mme Raphaëlle MATHON - Tél: 06 49 49 22 81 - Mail: raphaellemathon@groupevaleco.com